

- La prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique- (10pts)

1
2
3
4
5

La prévention des risques psychosociaux (RPS) est un défi majeur pour la bonne gestion des ressources humaines dans la mesure où il en découle une amélioration du bien-être des agents et de la qualité du service.

Les RPS affectent un grand nombre d'agents. Certains sont davantage exposés, comme les agents effectuant un métier à haut niveau de stress (policiers, militaires...) ou directement en contact avec des populations en grande détresse sociale. La prévention des RPS permet de lutter efficacement contre l'absentéisme qui est supérieur dans la fonction publique par rapport au secteur privé (33% contre 28% en moyenne dans le privé). Cette prévention permet de préserver la motivation des agents et ainsi d'améliorer au fin de compte la qualité du service.

L'accord-cadre d'octobre 2014 signé avec les partenaires sociaux relatif à la prévention des RPS dans la fonction publique impose désormais une obligation d'établir un plan de prévention et de lutte en la matière. Ainsi, en lien avec le CHSCT, ce plan devra prendre en compte les risques propres à chaque service et des moyens pour protéger les agents.

Les responsables RH doivent véritablement saisir de la question de la qualité de vie au travail qui est au cœur de la politique RH.